

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GUADELOUPE DU 17 AVRIL 2024****DELIBERATION N°2024/1704-04**

***Objet* : CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS AU GROUPEMENT
INFRASTRUCTURES ET LOGISTIQUE (GIL) ET AU GROUPEMENT BUDGET
COMMANDE PUBLIQUE (GBCP)**

L'an deux mille vingt-quatre et le 17 avril à 11h, le Bureau du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 08 avril 2024 envoyée aux membres le 10 avril 2024.

Bureau du Conseil d'Administration du SIS				
Séance du 17 avril 2024				
- Liste des présents -				
<u>Membres du Bureau du CASIS</u>				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	ANGELIQUE	Henry	Président du CASIS	Présentiel
	THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yveline	3 ^{ème} vice-présidente	Visioconférence
	GOUBIN	Fred	Membre	Visioconférence
<u>Personnes invitées par le Président du Bureau du CASIS à assister à la séance</u>				
	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	CG ANTENOR-HABAZAC	Félix	DD SIS	Présentiel
	Col. LHOMME	Frédéric	DDA	Présentiel
	RILCY	Mario	Chef du service Finances	Présentiel
	COLLIDOR	Nadia	Cheffe du service Commande publique	Présentiel
	LCL VALMY-DHERBOIS	Didier	Chef du GIL	Présentiel
	LUCE	Jean Marius	Chef du service Logistique	Présentiel

	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	Lt. ROSPART	Steed	Adjoint au Chef de service Prévention	Présentiel
	FIRMIN	Cindy	Cheffe du SAJGI	Présentiel

Secrétaire de séance : Madame Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU, 3^{ème} vice-présidente,

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de fonction publique, notamment son article L313-1,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu le budget de l'établissement,

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe n°2020/2309-05 portant modification de l'organigramme du SIS 971 en date du 23 septembre 2020,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe n°2023/2212-09 portant modification du tableau des effectifs des emplois permanents au titre des avancements de grades et promotions internes en date du 22 décembre 2023,

Vu le tableau des effectifs des emplois permanents,

Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article L313-1 du Code général de la fonction publique que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant, qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de créer des emplois permanents nouveaux pour répondre aux besoins de l'organisation et dans la perspective de recrutements à envisager et ce, pour la mise en œuvre effective de l'organigramme général des services et l'exécution du budget,

Vu les organigrammes du GIL et du GBCP annexés à la présente délibération,

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Les emplois permanents à temps complet qui suivent et relevant des grades indiqués sont créés à compter de la date exécutoire de la présente délibération :

Filière sapeur-pompiers professionnels :

- Un (1) adjoint au chef du groupement infrastructures et logistique : *Capitaine de SPP, Commandant de SPP.*

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20240417-Delib241704-04-DE
Date de réception préfecture : 25/04/2024

Filière technique :

- Un (1) adjoint au chef du groupement infrastructures et logistique : *Ingénieur, Ingénieur principal ;*
- Deux (2) agents techniques secteur électricité, froid et climatisation : *Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, Adjoint technique principal de 1cl.*

Filière administrative :

- Un (1) chef du service budget finances : *Attaché, Attaché principal ;*
- Un (1) gestionnaire du parc automobile : *Adjoint administratif principal 2cl, Adjoint administratif principal 1cl, Rédacteur, Rédacteur principal 2cl ;*
- Un (1) gestionnaire administratif et budgétaire *Adjoint administratif, Adjoint administratif principal 2cl ;*
- Un (1) gestionnaire finances : *Adjoint administratif, Adjoint administratif principal 2cl.*



Article 2 : Le tableau des effectifs des emplois permanents se verra ainsi modifié.

Article 3 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au chapitre 012 du budget du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe de la Guadeloupe.

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe (SIS), le Payeur Départemental, le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SIS de la Guadeloupe, et sur le site internet du SIS de la Guadeloupe.

Article 5 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

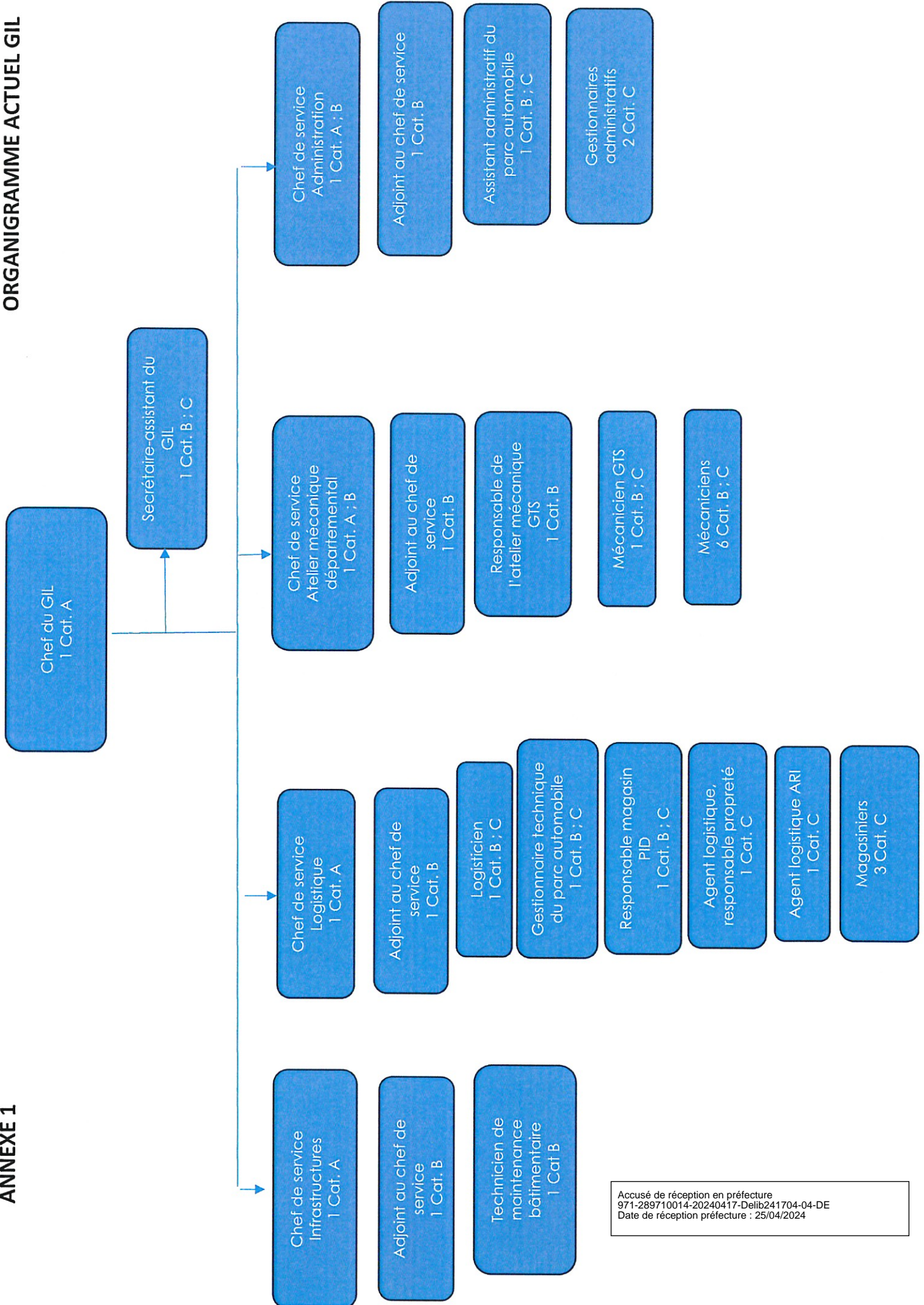
VOTE DU BUREAU DU CASIS	
En exercice	05
Présents	03
Votants	03
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	03
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration

Henry ANGELIQUE


Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20240417-Delib241704-04-DE
Date de réception préfecture : 25/04/2024



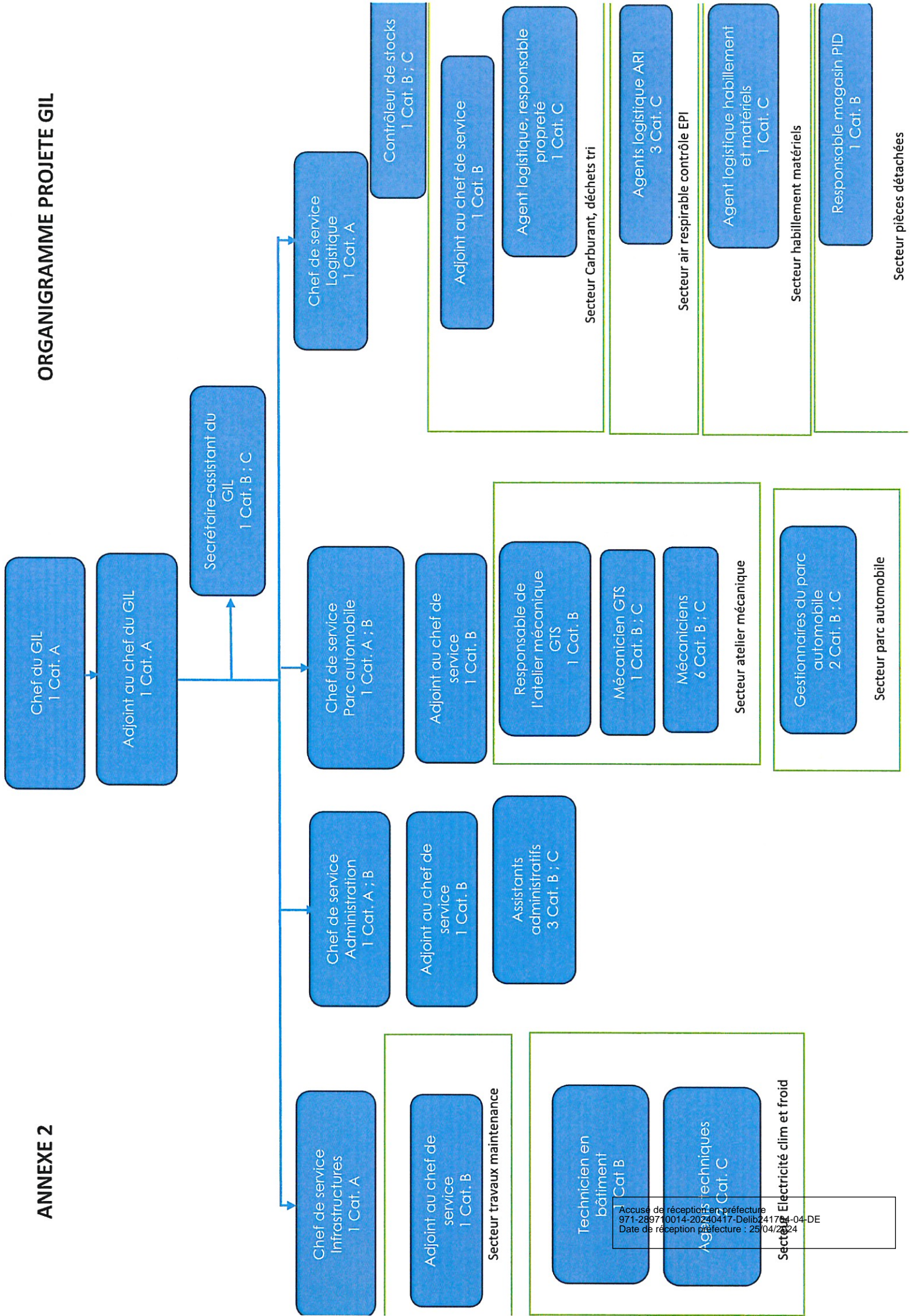
Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20240417-Delib241704-04-DE
Date de réception préfecture : 25/04/2024

Effectif théorique	A	B	C	Total
Direction du groupement	1	0	1	2
Infrastructures	1	2	0	3
Logistique	1	1	8	10
Atelier mécanique dép.		3	7	10
Administration		2	3	5
Total	3	8	19	30

Effectif pourvu	A	B	C	Total
Direction du groupement	1	0	1	2
Infrastructures	1	2	0	3
Logistique	2*	3	3	8
Atelier mécanique dép.	1	2	6	9
Administration	0	1	2	3
Total	5	8	12	25

Postes vacants	A	B	C	Total
Direction du groupement	0	0	0	0
Infrastructures	0	0	0	0
Logistique	0	0	2	2
Atelier mécanique dép.	0	0	1	1
Administration	0	1	1	2
Total	0	1	4	5

*dont 1 décharge totale activité



Accuse de réception en préfecture
971-289710014-20240417-Delib24174-04-DE
Date de réception préfecture : 25/04/24

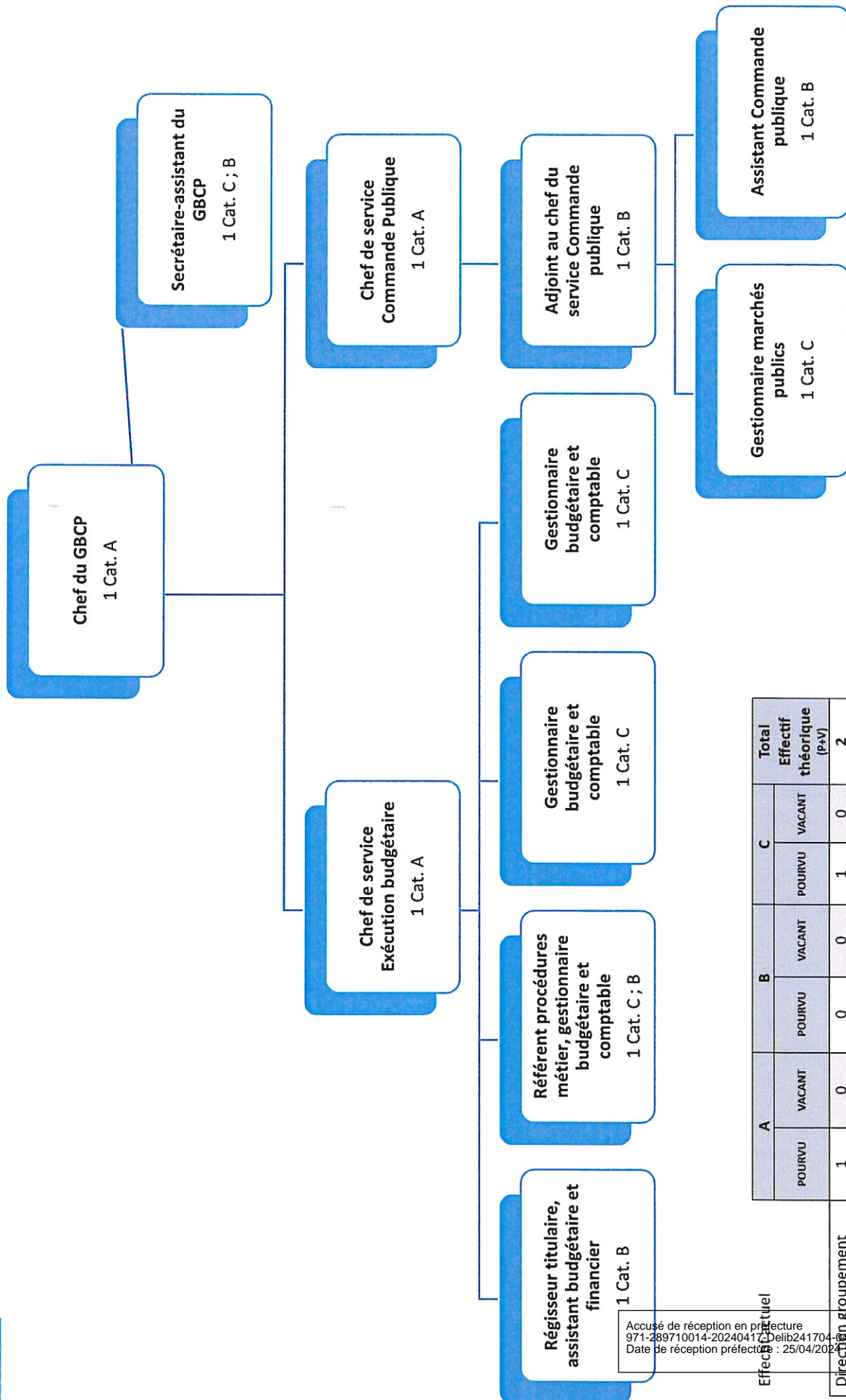
Effectif théorique	A	B	C	Total
Direction du groupement	2	0	1	3
Infrastructures	1	2	2	5
Logistique	1	2	6	9
Parc automobile		3	9	12
Administration		2	3	5
Total	4	9	21	34

Effectif pourvu	A	B	C	Total
Direction du groupement	1	0	1	2
Infrastructures	1	2	0	3
Logistique	2*	2	3	7
Parc automobile	1	3	6	10
Administration	0	1	2	3
Total	5	8	12	25
*dont 1 décharge totale activité				

Postes vacants	A	B	C	Total
Direction du groupement	1	0	0	1
Infrastructures	0	0	2	2
Logistique	0	0	2	2
Parc automobile	0	0	2**	2
Administration	0	1	1	2
Total	1	1	7	9
** dont 1 création				

ANNEXE 1 – Affaire n°5 : Organigrammes actuel et projeté

ACTUEL



Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20240417-Delib241704-0
Date de réception préfecture : 25/04/2024

Effectif actuel	A		B		C		Total Effectif théorique (P+S)
	POURVU	VACANT	POURVU	VACANT	POURVU	VACANT	
Direction groupement	1	0	0	0	1	0	2
Exécution budgétaire	1	0	0	1	3*	1	5
Commande publique	1	0	1	1	2*	0	4
Total	3	0	1	2	6	1	11

* Dont 1 faisant fonction dans chaque unité fonctionnelle

